Le contentieux divise Bruxellois et Ucclois et impacte des navetteurs du Brabant flamand et wallon. Le bois de la Cambre constitue une entrée dans la capitale, une artère de circulation entre Bruxelles et Uccle, mais aussi entre périphérie et centre-ville. Le bourgmestre d'Uccle, Boris Dilliès (MR), franchit un cap dans ce dossier qui, selon lui, "préjudicie principalement les Ucclois". Son collège communal a désigné mardi un avocat. Qui est chargé d'intenter une action judiciaire contre la Ville de Bruxelles.

Le but de la manœuvre : bétonner les précédents jugements pris en faveur d'Uccle, maximiser ses chances d'obtenir une ouverture plus importante du bois aux automobilistes, tout en "ne se faisant pas entourlouper" par le Ville de Bruxelles. Boris Dilliès espère obtenir à terme la réouverture de l'ouest du bois à la circulation. En pratique : prolonger l'avenue Diane en parallèle à l'avenue de Waterloo, et ainsi désengorger celle-ci.

Citation en référé

L'avocat aura pour mission "de rendre un avis sur le processus et les conclusions de l'étude de la Ville de Bruxelles".

Pour rappel, en mars 2020, le bois a été complètement fermé à la circulation, lors du premier confinement.

Uccle lance alors une citation en référé, qui débouche sur la condamnation de Bruxelles à mettre fin à la fermeture totale de la boucle sud du bois. Ce jugement est confirmé en appel en septembre 2021.

Entre-temps, Bruxelles répond à la condamnation en proposant un test qui doit permettre aux automobilistes d’atteindre le centre-ville sans passer par la chaussée de La Hulpe. Les voitures seront comptées dès le moment où le télétravail ne sera plus obligatoire. Selon les résultats, des solutions pourront être envisagées. Le bureau d’études Espaces Mobilités est sur le point d’emporter le second appel d’offres.

Bémol, le collège ucclois n'a qu'une confiance modérée dans ce bureau jugé trop proche de la Ville de Bruxelles. "Si on pouvait faire confiance à la Ville de Bruxelles, elle n'aurait pas fermé le bois en mars 2020 sans concertation", justifie Boris Dilliès. "Et on n'aurait pas eu besoin d'aller en justice pour le rouvrir partiellement. Philippe Close (bourgmestre de Bruxelles) veut faire du Anne Hidalgo dans une course à l'échalote avec son partenaire Écolo."

Car, si la Ville de Bruxelles s'est conformée au jugement, l'entièreté du bois n'est pas rouverte. "On ne peut pas se contenter de l'ouverture actuelle", avertit Boris Dilliès. "Le trafic déborde sur les alentours du bois et on renvoie la pollution vers les habitants. C'est un non-sens environnemental."

Le rapport de la zone de police Marlow indique que les temps de parcours en heure de pointe en octobre y sont de deux à trois fois les temps de parcours libres pour ces trajets. "Cette procédure judiciaire est une erreur. Nous avons mis en place un groupe de travail avec six communes et la Région. Des recours juridiques, ce n'est pas ce qu'attend la population. J'ai fait d'autres propositions à M. Dilliès. Mais il y a un choix politique du MR qui défend plus la voiture que d'autres. Ce n'est pas mon choix", réagit Philippe Close. "Espaces Mobilités a été désigné par un marché public. J'espère qu'Écolo à Uccle réagira et raisonnera son partenaire libéral."